



RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Cette année 2020 a été marquée, pour tout le monde, par une gestion de la Covid qui s'est traduite, notamment, par des restrictions et des interdictions répétées de réunions. La vie sociale et donc associative s'en est trouvée très handicapée et en partie limitée ; nous avons dû reporter de nombreuses fois des rencontres de travail, car les directives se succédaient quasiment mois par mois. Pour autant, beaucoup d'actions ont continué à être menées comme en témoigne ce rapport qui demanderait à être complété par les multiples actions portées dans la discrétion et l'humilité par les membres du réseau, en lien avec d'autres. Elles contribuent à réaliser notre objectif majeur : Enraciner une culture et une politique de l'hospitalité dans nos vies et nos territoires.

I. Entre perturbations et continuité

A. Des démarches perturbées par la Covid

La modification des statuts

Nous avons pris la décision, lors de l'assemblée générale du 3 mars 2020, de modifier nos premiers statuts, car ils ne correspondaient plus à ce que le réseau était devenu. Ils avaient pour objet de « soutenir les actions décidées au sein du réseau Hospitalité dans le respect de sa charte ». Celle-ci donne la philosophie et le cap pour le réseau et nous n'en avons pas changé, même si elle a été approfondie pour certains aspects. Pourtant, nous avons dû constater deux choses liées : d'une part, la mise en réseau par thématiques (Asile, langue, juridique, hébergement, conscientisation et communication) a eu un certain succès au début, mais cela s'est essouffé au fil du temps. Certaines associations ont du mal à entrer durablement dans un réseau, notamment parce qu'elles sont débordées, tout particulièrement depuis la Covid. Le réseau Hospitalité a donc été peu à peu considéré comme une association, et cela a été conforté par le fait que celui-ci a, de fait, été amené à assumer directement un nombre grandissant d'activités. Il faut dire que cela correspondait aux objectifs initiaux : ne pas répéter ce qui existe déjà, mais créer ce qui semble nécessaire lorsqu'il n'y a rien ou que l'existant est insuffisant.

En raison des multiples confinements, nous n'avons pu tenir la première AG pour débattre des modifications que le 15 octobre. Compte-tenu des horaires limités, nous n'avons pas eu le temps de terminer. La seconde AG était prévue le 5 novembre, mais nous avons dû la reporter jusqu'au 30 janvier 2021. Elle s'est tenue en présentiel (8 pers) et en visioconférence (10 pers). Plusieurs personnes n'ayant pu participer, nous avons envoyé à toute la mailing-liste du réseau le résultat de nos débats pour avoir l'avis de celles et ceux qui le souhaitaient et 15 personnes supplémentaires ont participé et voté. Les nouveaux statuts ont donc été adoptés à l'unanimité.

Pour résumer, nous ne changeons pas d'objectifs fondamentaux qui sont inscrits dans la charte, mais ils sont plus explicitement mentionnés dans les statuts. Le mode de fonctionnement est précisé, notamment

en ce qui concerne l'horizontalité et l'ouverture des diverses instances. L'association s'appelle dorénavant « Réseau Hospitalité ». Il restera à travailler le règlement intérieur.

Le projet de maison de l'hospitalité

Un troisième type de rencontres s'est trouvé bloqué : le travail sur le projet de maison de l'hospitalité. Le réseau le porte depuis des années. Lorsque nous avons rencontré le réseau « Sanctuary » en Angleterre, en 2012, nous avons visité des lieux qui auraient pu s'appeler ainsi. Nous avons alors commencé à en parler dans ce sens au cours de toutes les conférences-débats et entretiens que nous avons mené durant toutes ces années. On nous prenait à l'époque pour de doux rêveurs, ce qui était vrai, mais, comme dit le poète : « Si nous rêvons tous, demain sera un jour autre ».

Les choses ont changé lorsque le front politique du « Printemps marseillais » a remporté les élections municipales. Les États Généraux des Migrations dont le réseau est membre, ont rencontré les candidat.e.s et leur ont présenté des propositions, dont ce projet qui a été accepté et intégré à leur programme.

Un premier texte a été écrit pour commencer à en préciser le contour. Il a été largement discuté au cours d'une première rencontre publique qui a eu lieu le 6 octobre 2020 avec 25 personnes, dans un contexte restrictif, nous le rappelons. Un certain nombre de points en débat sont apparus : faut-il héberger ? Faut-il tenir des permanences juridiques ? Qui le gère ? Le rôle des pouvoirs publics ?... Nous avons diffusé le compte-rendu de la rencontre et appelé à réagir, avec la proposition d'une seconde rencontre publique. Hélas, les restrictions dont le couvre-feu nous ont, jusque là, empêché de la tenir.

Entre temps, une « maison de l'hospitalité » a été inaugurée à Martigues le 24 septembre. Par ailleurs, les journaux se sont fait l'écho de l'appel d'Olivier Legrain à ouvrir des maisons de l'hospitalité dans les villes de France. Il a créé dans ce sens le Fonds Riace. Nous lui avons donc écrit pour voir ce que nous pourrions faire ensemble. La réponse positive sera à poursuivre en 2021.

B. L'hébergement solidaire

Les rencontres de l'hébergement solidaire

Une autre activité a souffert de la gestion de la Covid : les rencontres de l'hébergement solidaire qui se tenaient, jusque là tous les trimestres et rassemblaient entre 60 et 120 personnes.

La première de l'année s'est tenue le 22 janvier sur le thème « Sans hébergement, sans papier, que faire ? ». Les deux suivantes ont dû être reportées jusqu'à celle du 30 septembre sur le thème de « La parole aux exilé.e.s en lutte et le projet d'une maison de l'hospitalité ». Les places étaient limitées, mais nous avons tout de même fait le « demi-plein » pour respecter les obligations du moment. Avec le couvre-feu à 18h, les suivantes ont été impossibles.

Ces rencontres sont ouvertes aux personnes qui sont accueillies, accueillent ou se pose la question. Ces moments se veulent un espace :

- D'information, sur la pratique des associations engagées sur le sujet, sur des changements de loi et leurs conséquences, sur les réalités de terrain.
- De débats sur ces informations et ces réalités, car nous sommes pluriel.le.s dans nos positionnements et nos lieux d'investissement. De débats aussi sur la façon de s'y prendre, sur les enjeux, les limites, les solutions envisagées.
- De tissage de liens entre les personnes et les organisations, car nous sommes appelé.e.s à oeuvrer ensemble, mais nous ne prenons pas beaucoup le temps de mieux nous connaître ; or, c'est

fondamental, incontournable pour « bien vivre et agir ensemble ».

- De rencontre et d'échange entre accueillant.e.s et accueilli.e.s. C'est essentiel pour nous amener à sortir de la culture tellement prégnante de « l'aide », voire de l'assistance, pour passer à celle de « l'entraide » et du « faire ensemble » ; on pourrait presque dire de « l'existence » qui signifie « sortir de ce qui est » maintenant.

Ces rencontres rassemblent toujours un « fond fidèle » de personnes qui sont là à chaque fois, sauf difficulté, mais à chaque séance, nous constatons la venue de personnes nouvelles, ce qui est l'un des buts.

Nous allons, bien sûr, les poursuivre en tentant de chercher des alternatives si le confinement et les restrictions liées au Covid se poursuivent.

La liste d'hébergeur.se.s solidaires

Pour autant, l'hébergement solidaire n'a pas cessé, mais il s'est « tassé » pour deux raisons majeures : Les personnes qui hébergent ont été, au moins pendant un temps, plus hésitantes en raison des risques de contagion. Et puis les pouvoirs publics, sous la pression des associations, ont fini par faire un réel effort d'hébergement, surtout en hôtel, qui a été prolongé, de mois en mois, globalement du printemps ou début de l'été jusqu'à aujourd'hui. Cependant, comme le rapport sur le travail de l'Observatoire Asile et de la Plateforme Juridique le met en évidence, toutes les personnes à la rue n'ont pas été mises à l'abri. A côté des actions de pression, éventuellement judiciaires, l'hébergement solidaire a joué son rôle de « bouée de sauvetage », imparfait, insuffisant, mais bien réel.

Actuellement, 49 personnes se sont explicitement proposées pour faire partie de la liste des gens qui peuvent héberger un temps dont chaque hébergeant.e est maître. Certain.e.s relaient les appels à d'autres personnes, mais nous n'avons pas une vision complète du réseau dans sa globalité, d'autant que ça dépend des appels. Nous ne savons pas non plus systématiquement si l'appel a trouvé une réponse positive. Nous constatons après coup que ça a marché, mais nous ne sommes pas en mesure de donner le nombre et le pourcentage des personnes hébergées, ni la durée.

En moyenne, nous avons relayé 2 à 3 appels par semaine pendant la période du Covid ; auparavant, nous en étions à 5-6 par semaine. Autant d'appels émanant de l'association RAMINA concernant les mineurs non-accompagné.e.s, ont été relayés sur la page Facebook. Hélas, malgré un sondage, nous n'arrivons pas à savoir quelle en est l'effectivité et la durée.

La procédure consiste à écrire entre 5 et 10 lignes sur la situation de la ou des personnes, sans donner tout le détail juridique, leur numéro de téléphone et celui de la personne qui envoie. Le mail est à envoyer à contact@reseauhospitalite.org et nous le relayons sur la liste des personnes qui hébergent. S'il s'agit d'un hébergement d'une ou deux nuits lié à un accompagnement, nous l'envoyons à toute la grande liste.

En marge, en effet, nous pratiquons aussi l'accompagnement auprès des institutions (Préfecture, OFII, SPADA...), surtout pour des personnes en provenance de Briançon, Gap et parfois Avignon. Cela représente une quinzaine de situations par an.

Le studio solidaire

Depuis octobre 2017, un studio situé près de la gare, a été mis gracieusement et généreusement à la disposition du réseau par un propriétaire solidaire. Le Réseau a signé avec lui un « Commodat », c'est-à-dire un bail gratuit, mais officiel. Nous payons seulement les frais afférant à son fonctionnement.

Nous pensions, au départ, un faire une habitation relai, pour un temps court, le temps de trouver une autre solution. Dans les faits, il est devenu un studio pour le temps long.

Réseau Hospitalité : Adresse administrative : 25, vallon de la Rougière 13240 Septèmes les vallons

Un contact : contact@reseauhospitalite.org Un site : www.reseauhospitalite.org

Il a d'abord accueilli un couple en demande d'asile, mais avec une situation très difficile. On peut dire qu'il a contribué à sauver la jeune femme. Lorsque le couple a pu entrer en CADA, une femme avec sa fille en situation « complexe » ont pu s'y installer. Une solution alternative se présentant, elles vont pouvoir changer de logement.

Un tel lieu se révèle extrêmement utile et salubre pour les bénéficiaires. Nous savons, pour autant, que d'autres seraient nécessaires. Nous avons tenté de créer un groupe de propriétaires solidaires, soit en mettant à disposition un lieu, soit en le louant à un prix inférieur au marché. Mais nous n'y sommes pas parvenu pour le moment. De nouvelles possibilités se présentent ; une équipe d'accompagnement deviendra alors nécessaire. Le mieux serait de créer un petit collectif associatif pour que ce soit plus léger à porter et efficace.

C. Le partenariat

Malgré ces difficultés, nous avons continué à travailler en réseau dans des partenariats très riches.

Le partenariat associatif

Il s'agit des structures, associations, collectifs ou réseaux, avec lesquelles nous avons eu au moins une fois une relation de travail ou dont nous sommes membres :

AIDES, Al Manba, ARGAM, la Base, Boutique Solidarité (FAP), CADA Hospitalité Pour les Femmes, CADA Jane Pannier, CADA La Caravelle, Centre Social CCO Velten, CHRS Clair Joie, La Cimade Marseille, Collectif AGIR Pays d'Aix, Collectif du 5 Novembre, Collectif St Just, COMEDE, Coordasso, Coup de Pouce aux Migrants, association de Défense de la Porte d'Aix, Encre Bleue, Ensemble, ESPACE, Fédération des Acteurs de la Solidarité, Fondation Abbé Pierre, GISTI, Hospitalité Psychique, Les Informels, Katilla, La Maraude Sans Nom, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontière, MIE 13, OSIRIS, QX1, Réseau d'Accueil des Minots Non-Accompagnés (RAMINA), Réseau Santé Marseille Sud, Réseau Education Sans Frontière (RESF), Réseau Université Sans Frontière (RUSF), Secours Catholique, Secours Populaire, SOS Dublin, SOS Voyageurs, Terre d'Encre, The Truth, Théâtre de l'Oeuvre, association des Usagers de la PADA, Welcome Pays d'Aix.

Le partenariat institutionnel

Dans le cadre de l'Observatoire Asile : Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Permanence d'Accès Aux Soins de Santé (PASS) Psy Edouard Toulouse.

Nous avons rencontré la nouvelle Mairie de Marseille à deux reprises :

- une rencontre avec une conseillère du service Vie Associative, Démocratie participative, lutte contre les discriminations de la Mairie de Marseille le 04 septembre et la coordinatrice de l'Observatoire Asile Marseille en vue d'échanger autour des questions liées à l'accueil des demandeurs d'asile à Marseille et à la perspective de la signature d'un contrat territorial entre l'État et la ville dans le cadre de la stratégie nationale d'accueil et d'intégration des réfugiés - suite à cet entretien nous devons échanger autour de la possibilité de travailler à un Etat des Lieux incluant tout les aspects liés à l'accueil des personnes de leur arrivée à l'issue de la procédure (et au-delà des personnes réfugiées statutaires). Finalement nous n'avons pas connu de suite concernant ce projet.
- une rencontre en visioconférence avec la nouvelle municipalité le 10 décembre pour présenter le réseau et demander si la municipalité aurait un local à lui mettre à disposition. Un courrier avait été

envoyé dans ce sens suite à la rencontre de septembre. L'élue nous a dit qu'ils sont débordés de demandes et que la réponse se ferait d'ici l'été.

Certaines relations ne peuvent être qualifiées de « partenariales », car elles sont conflictuelles, étant donné la politique de l'Etat et du Département à l'encontre des exilé.e.s dont les mineur.e.s. Nous pensons au Département des Bouches-du-Rhône, à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), à la Préfecture et Forum Réfugiés en charge de la Plateforme d'Accueil pour les Demandeur.se.s d'Asile (SPADA) et du Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations (CAES).

Le partenariat Régional

Un groupe Réseau Hospitalité existe depuis des années à Gap. Nous avons repris les rencontres (30/6 et 10/12) et décidé de nous voir au moins une fois par trimestre par solidarité et pour porter des projets conjointement.

Plusieurs membres du réseau se sont rendus à Briançon pour soutenir et participer à des actions, notamment à la frontière. Nous nous sommes par deux fois associés à « Tous Migrants » pour porter des actions judiciaires conjointement.

Nous avons repris contact avec des militants de Barcelonnette pour envisager une collaboration.

Des membres associatifs de Cavillon ont pris contact avec nous, par l'intermédiaire d'ESPACE, pour envisager la création d'un groupe du Réseau Hospitalité dans le Vaucluse, notamment dans le but de travailler à la défense du droit à l'hébergement pour les exilé.e.s sans papier (ou plutôt en demande de papier). Une première rencontre le 16 décembre, a permis de répondre par l'affirmative ; début 2021 il est en voie de constitution.

II. LE TANDEM : OBSERVATOIRE ASILE MARSEILLE / PLATEFORME JURIDIQUE

A. Le bilan de l'année

L'année 2020 a commencé dans la continuité des actions et projets prévus et débutés en 2019. Dans ce cadre, suite à une subvention accordée par la Fondation La Girafe, en soutien aux projets de l'Observatoire Asile Marseille et de la Plateforme Juridique, tous deux portés par le Réseau Hospitalité, il a été possible d'embaucher une coordinatrice en charge d'animer les deux instances. Le contrat de travail de la coordinatrice allant initialement jusqu'au mois de juillet 2020.

Concernant l'Observatoire Asile Marseille, les objectifs de cette coordination sont de développer la mise en réseau, de coordonner les actions décidées dans le cadre des COPIL et réunions en plénière (réunissant l'ensemble des membres de l'Observatoire Asile Marseille), ainsi que d'assurer l'articulation entre l'Observatoire Asile et la Plateforme Juridique.

Au niveau de la Plateforme Juridique, il s'agit d'animer le groupe de participants aux rencontres mensuelles, de participer aux réflexions qui y sont menées et de faciliter la mise en œuvre des actions qui y sont décidées, en intervenant en support technique, ainsi qu'en animant les échanges entre les rencontres.

La question de la pérennisation du poste de coordination est un enjeu majeur qui mobilise les membres du conseil d'administration du Réseau Hospitalité dès le début de l'année 2020, car sans financement pour coordonner ces deux instances, il semble illusoire de penser pouvoir continuer ces actions (et particulièrement la coordination de l'Observatoire Asile Marseille qui demande de pouvoir dégager un important temps de travail).

Réseau Hospitalité : Adresse administrative : 25, vallon de la Rougière 13240 Septèmes les vallons

Un contact : contact@reseauhospitalite.org Un site : www.reseauhospitalite.org

L'objectif de l'Observatoire Asile Marseille reste d'être un espace d'échange, de construction collective et d'actions communes. Il ne s'agit pas de se borner à une posture d'observation, mais d'être en capacité de proposer des actions qui nourrissent la réflexion commune autour de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en demande d'asile résidant à Marseille.

La Plateforme Juridique maintient son activité indépendamment, mais en complémentarité de celle portée par l'Observatoire Asile et axe ses actions autour du développement d'actions collectives ayant pour visée l'action contentieuse, en vue de faire respecter les droits des personnes.

Plusieurs actions avaient été dans ce sens engagées en 2019 et reprises en continuité au 1^{er} trimestre 2020. Pourtant la plupart d'entre elles ont dû être interrompues, à l'instar de la quasi-totalité des activités associatives, en raison de la crise sanitaire et des restrictions de mouvements et de réunions dans le cadre du confinement entre mars et mai 2020. Dès lors, nous avons dû nous adapter à la situation et avons réorienté nos actions, afin de répondre à des difficultés importantes qui sont apparues durant cette période et faisant face à l'importante crise sociale faisant écho à la crise sanitaire. Il semblait toutefois important de rendre compte, dans ce rapport d'activité, de plusieurs actions engagées qui démontrent la richesse et la diversité de ce qui aura pu être pensé et mis en place dans le cadre de l'Observatoire Asile.

L'année 2020, dans sa complexité et dans ses contradictions, se soldera par la suspension (fin ?) de l'Observatoire Asile Marseille. En raison d'un défaut de financement pérenne, ainsi que des difficultés importantes à maintenir une dynamique collective, le Réseau Hospitalité n'aura pas pu continuer à porter, seul, cette action. Pour autant des pistes très intéressantes d'actions portées par le Réseau Hospitalité sont nées de travaux conduits en parallèle, et notamment en continuité des actions engagées pendant la période de confinement, grâce au soutien de la Fondation Abbé Pierre, nous avons des perspectives à concrétiser en 2021.

B. Le mode d'organisation

L'Observatoire Asile

Les COPILS

Le Comité de pilotage de l'Observatoire Asile prend la forme d'une « équipe de mise en oeuvre » qui propose des axes de travail et soutient la coordination. Cette instance ne prend pas de décisions définitives, car toutes les décisions sont prises et validées en réunion plénière (en présence des membres participants). Tous les membres de l'Observatoire Asile peuvent participer aux réunions du COPIL et s'investir dans l'organisation. Normalement le COPIL devait se réunir mensuellement, en 2020 nous n'avons pas pu tenir ce rythme et il y a eu moins de réunions en COPIL que prévu.

En 2020 il y a eu 5 réunions du COPIL, réunissant en moyenne 9 participants.

Les associations représentées au COPIL sont :

- **La CIMADE**
- **Le COMEDE**
- **ESPACE**
- **La Fédération des Acteurs de la Solidarité PACA**
- **Médecins du Monde**
- **Le Réseau Hospitalité**

Les réunions en PLENIERES

Les réunions en plénières sont la « colonne vertébrale » de l'Observatoire Asile – ces rencontres réunissent toutes les personnes qui adhèrent au projet de l'Observatoire Asile et souhaitent y participer. De façon aléatoires, des associations, des collectifs, des salarié.e.s rattaché.e.s à des services publics (tel que dans le secteur de la santé), participent à ces réunions¹. C'est dans le cadre de ces rencontres que les décisions sont prises et que l'organisation de la coordination se décide. Un important temps de partage d'informations entre les participants est aussi prévu et permet de porter collectivement une veille sur les conditions de vie des personnes en demande d'asile à Marseille et les difficultés cumulées qu'elles rencontrent. Ces temps de partage permettent de poser des constats communs et de décider ensemble des actions à porter collectivement en vue de dénoncer les difficultés rencontrées par les personnes et tenter d'y apporter des solutions.

Chaque réunion en plénière fait l'objet d'un compte rendu détaillé transcrit par la coordinatrice qui le partage avec l'ensemble des membres de l'Observatoire Asile. Tout comme les autres temps de réunion, nous n'avons pas pu en 2020 tenir le rythme des réunions en plénières que nous souhaitions, à savoir une rencontre tous les 2 mois. Les actions validées dans le cadre des réunions en plénières peuvent prendre plusieurs formes : groupes de travail, rencontres thématiques, rendez-vous inter-associatifs, rendez-vous avec des institutions.

¹ Listes des structures ayant participé, au moins une fois, aux réunions en plénière de l'Observatoire Asile Marseille en 2020 : AIDES, ARGAM, ARS 13, Association des Usagers de la PADA, Boutique Solidarité (FAP), CADA HPF, CADA Jane Pannier, CADA La Caravelle, CHRS Clair Joie, CIMADE Marseille, CNRS, Collectif AGIR Pays d'Aix, Collectif du 5 Novembre, Collectif St Just, COMEDE, Coup de Pouce aux Migrants, Encre Bleue, ESPACE, Fédération des Acteurs de la Solidarité, Fondation Abbé Pierre, GISTI, Katilla, Al Manba, Médecins du Monde, MIE 13, OSIRIS, PASS Psy Edouard Toulouse, QX1, Réseau Hospitalité, Réseau Santé Marseille Sud, Réseau Education Sans Frontière (RESF), Secours Catholique, Secours Populaire, SOS Dublin, SOS Voyageurs, Terre d'Encreage, The Truth, Welcome Pays d'Aix.

**4 réunions en Plénière ont eu lieu entre janvier et septembre 2020
(dont une réunion Bilan et Perspectives tenue à la mi-juillet).**

**En moyenne, 23 participants par réunion.
(Les participants peuvent participer soit une unique fois, soit revenir à plusieurs reprises.)**

Ces participants représentent 38 structures locales différentes.

Le profil des structures (associations, collectifs, réseau, service public...) :

- **18 fonctionnent uniquement sur l'engagement bénévole et militant de leurs membres**
- **21 embauchent des salarié.e.s pour mener à bien leurs missions ou coordonner les projets (dont 6 avec des équipes bénévoles et militantes en renfort des actions et 3 structures intégrées au Dispositif National d'Accueil – CADA)**

Les domaines d'intervention des structures participantes sont variés : spécialisées en droit des étrangers, rattachées au secteur social, au secteur de la santé et du soins (public et privé), spécialisées dans l'accompagnement vers le logement / hébergement, investies dans la solidarité (alimentaire, vestiaires, hébergement solidaires), engagées dans des actions militantes....

La Plateforme Juridique

La Plateforme Juridique se réunit, en temps normal, mensuellement. Elle réunit un groupe de personnes investies professionnellement ou bénévolement (militantes) dans la pratique du droit. Qu'il s'agisse de la pratique liée aux droits des étrangers ou liée au droit à l'hébergement et autres, le groupe s'intéresse à la mise en place d'actions collectives permettant de défendre, par l'utilisation des outils de droit, des actions en justice ayant des portées collectives. La Plateforme Juridique ne s'est pas beaucoup réuni en 2020, pour autant ses membres sont, pour la plupart, resté.e.s en lien entre les rencontres et ont pu ensemble porter des actions juridiques en défense des personnes les plus fragiles (voir partie sur les actions menées pendant le confinement 2020).

Les deux rencontres de la Plateforme Juridique en 2020 ont réuni 10 personnes par rencontre, représentant 6 structures différentes (dont 3 cabinets d'avocats).

C. Les actions engagées par l'Observatoire Asile en continuité de 2019 (1^{er} trimestre 2020)

Tel que nous en faisons état dans le rapport d'activité 2019, plusieurs actions avaient été engagées dès le mois de novembre et avaient vocation à être poursuivies en 2020. En raison du contexte général dû à la crise sanitaire et aux difficultés cumulées (réadapter nos actions pour répondre aux besoins les plus prégnants et difficultés dans la coordination inter associative), nous n'avons pas pu poursuivre ces actions au-delà du mois de mars 2020.

Plusieurs actions restent donc « en chantier » sans avoir pu aboutir .

Coordination de groupes de travail thématiques : mutualisation d'outils de suivi et d'accompagnement de personnes en demande d'asile - (Action engagée en novembre 2019)

Pour rappel, l'objectif de ce travail collaboratif était de mettre à disposition des bénévoles et militant.e.s (non professionnel.l.es ou non spécialisé.e.s) accompagnant des personnes en demande d'asile, tout comme à l'attention des personnes concernées, des outils permettant la compréhension de différents aspects de leurs parcours administratifs. La mutualisation d'outils d'utilisation simplifiée ayant pour but d'informer sur les droits des personnes et de faciliter la revendication de ces droits. Ce travail faisait suite à des constats partagés par plusieurs acteurs locaux intervenant au sein de permanences d'accueil à Marseille et qui faisaient écho aux constats partagés initialement dès 2016, constats ayant conduit à la création de l'Observatoire Asile Marseille.

De plus en plus de personnes sont en « errance administrative » : à la recherche de solution entre différentes structures potentiellement capables de les accompagner dans leurs démarches. L'absence d'accompagnement social et administratif des personnes en demande d'asile met ces mêmes « accompagnants » face à d'importantes difficultés en vue de faire respecter les droits des personnes accueillies.

La proposition faite en plénière de l'Observatoire Asile en novembre 2019 était de permettre la mise en place d'ateliers de travail en vue de construire collectivement la mutualisation d'outils de suivi et d'accompagnement accessibles à toutes et tous en vue de faciliter l'aide apportée aux personnes en demande d'asile. L'objectif étant aussi que ces outils puissent être utilisés par les personnes en demande d'asile directement (faciliter la compréhension des parcours).

A l'issue de ce travail, il était prévu de proposer ces outils mutualisés et créés en « libre accès » sur le site internet de l'Observatoire Asile via la création d'une « boîte à outils » accessibles à toutes et tous. Une réunion de mise en œuvre avait permis, fin 2019 d'organiser cette action autour de trois groupes de travail répartis par thématiques : procédure de demande d'asile, conditions matérielles d'accueil et santé / accès au soin (ouverture des droits).

***Entre le mois de janvier et le mois de mars 2020,
7 rencontres ont eu lieu dans le cadre de cette action***

- ***1 réunion d'organisation***
- ***6 rencontres en groupe de travail
(divisées en 3 ateliers thématiques)***

***Réunissant en moyenne 7 participants représentant 6 structures différentes
(associations et collectifs)***

Projet avec une école de théâtre (Cité des Arts de la rue) - Création d'une pièce de théâtre autour du Livre l'Asile en Exil paru en 2018 - (Action engagée en janvier 2020)

Suite à des échanges avec des membres du Réseau Education Sans Frontière, dans le cadre de l'organisation d'un évènement le 18 décembre 2019, pour la journée internationale des migrants, nous avons été mis en lien avec un comédien qui s'intéresse aux questions migratoires.

Il nous explique avoir pour projet de travailler avec ses élèves autour du recueil de témoignages faits dans le cadre du Livre l'Asile en Exil et nous invite à une rencontre avec les élèves de son école de théâtre située à la Cité des Arts de la Rue. Deux membres de l'Observatoire Asile (dont un ancien demandeur d'asile ayant témoigné dans le livre) se rendent à la rencontre et apportent des ouvrages aux élèves. L'objectif étant que les élèves retiennent des témoignages et travaillent ensuite à des propositions de mise en scène afin de présenter le travail au grand public. Aussi il est initialement proposé qu'une présentation d'étape de travail serait faite lors de la Journée Mondiale des Réfugiés en juin à la Friche de la Belle de Mai. Cette

Réseau Hospitalité : Adresse administrative : 25, vallon de la Rougière 13240 Septèmes les vallons

Un contact : contact@reseauhospitalite.org Un site : www.reseauhospitalite.org

action est validée en plénière du 9 mars 2020 mais nous ne pourrons finalement pas y donner suite en raison du contexte.

Création d'un groupe de travail autour de l'accès à la demande d'asile des Mineur.e.s Non Accompagné.e.s (MNA) à Marseille (et dans les départements relevant du Guichet Unique Demandeurs d'Asile de Marseille) - (action engagée en janvier 2020)

Ce groupe de travail est né d'un constat pré-existant depuis plusieurs années et qui concerne les difficultés d'accès à la procédure de demande d'asile des mineur.e.s non accompagné.e.s (non pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance). Ces difficultés d'accès sont identifiées aussi bien au niveau local que national puisque l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatride le relève dans ses rapport d'activité successifs entre 2017 et 2019. Les conséquences de ces difficultés d'information et d'accompagnement se caractérisent pas un faible taux de demande d'asile enregistré dans le département par les MNA, alors que le nombre de MNA présent dans le département n'a eu de cesse d'augmenter ces dernières années.

Ce groupe de travail est né d'une interpellation de l'association Katilla, qui, depuis 2017, vient en aide aux MNA non pris en charge par l'ASE à Marseille et propose à la fois écoute, alphabétisation et soutien. L'association questionne la coordinatrice de l'Observatoire Asile sur la procédure de demande d'asile suite à des difficultés identifiées concernant les jeunes qui pourraient potentiellement faire une telle demande. La décision de constituer un groupe de travail sur cette thématique est prise en plénière de janvier 2020.

L'objectif étant de proposer une réflexion commune alliant les « acteurs » intervenant auprès des MNA et ceux qui interviennent dans l'accompagnement des demandeur.se.s d'asile.

Dés le départ il est fait précision que ce groupe de travail n'a pas pour objet de prétendre que tou.te.s les mineur.e.s non accompagné.e.s devraient faire dépôt d'une demande d'asile (car nous savons que ceci n'est pas la réalité) mais que pour celles et ceux qui le souhaitent, le droit d'asile est un droit fondamental qu'il est nécessaire de défendre. En l'occurrence, les MNA n'ont pas nécessité d'être en possession d'un droit au séjour pour se maintenir sur le territoire, la demande d'asile n'est donc pas indispensable à leur maintien – pour autant certain.e.s ont du fuir des persécutions et leur parcours et vécu entrent dans les critères de la Convention de Genève – ils ont le droit de prétendre à une protection à ce titre, garantissant à la fois leur maintien au-delà de leur majorité et leur permettant de faire valoir leur statut de réfugié.

L'Observatoire Asile Marseille dénonce un véritable empêchement et des difficultés qui se traduisent par un non accès au droit d'asile pour ces jeunes. Ceci se caractérise à plusieurs niveaux :

- au niveau de l'information préalable en vue de déposer une demande d'asile (pas d'accompagnement par la SPADA des MNA non pris en charge par l'ASE),
- dans la difficulté et les délais anormalement longs en vue de désignation d'un administrateur ad hoc devant faire suite à la présentation des MNA au GUDA (délais de saisine du Parquet par la Préfecture pouvant prendre plusieurs semaines),
- l'incompétence de l'ADDAP 13 sur ces questions (jusqu'en 2020 aucun.e salarié.e de l'association n'était ni formé.e ni missionné.e pour mener cet accompagnement) et donc pas d'information sur la procédure,
- un seul administrateur ad hoc en fonction ce qui embolise les procédures et la qualité de l'accompagnement proposé aux MNA enregistré.e.s en demande d'asile.

Cette action ne concerne que les MNA non pris en charge par l'ASE (non hébergés en MECS). Dans un 1^{er} temps il est décidé de faire une évaluation des besoins et de coordonner un travail de mise en réseau permettant que les MNA, identifié.e.s comme potentiel.le.s demandeurs d'asile, aient une information sur la procédure et puissent être accompagné.e.s dans cette démarche (à la fois dans l'enregistrement de leur demande au niveau du GUDA en Préfecture, comme ensuite dans le lien avec l'administrateur ad hoc

Réseau Hospitalité : Adresse administrative : 25, vallon de la Rougère 13240 Septèmes les vallons

Un contact : contact@reseauhospitalite.org Un site : www.reseauhospitalite.org

désigné et les différentes étapes de la procédure OFPRA et CNDA si nécessaire – en vérifiant le respect des garanties de représentation imposé par la loi).

En parallèle, la coordinatrice de l'Observatoire Asile saisit le Défenseur des Droits, par l'intermédiaire d'un délégué responsable de la question des mineur.e.s, et une première rencontre a lieu début février. Cette question concernant la demande d'asile des MNA et le respect de l'accès à la procédure, est un élément ajouté à la saisine globale du DDD concernant la question des MNA à Marseille et dans les Bouches du Rhône. Suivant les conseils du délégué au DDD, nous envoyons un courrier au Parquet de Marseille en vue de signaler les dysfonctionnements recensés et d'interpeller les autorités en charge de la protection des MNA et des demandeurs d'asile (ce courrier est envoyé en copie au DDD et à l'OFPRA). Il restera sans réponse. La saisine du DDD fait l'objet d'une étude globale qui devrait se solder par un avis rendu en 2021.

Enfin, une rencontre (information collective à l'attention des MNA) est prévue mi-mars dans les locaux de l'association Katilla, en présence du délégué au Défenseur des Droits en vue de rencontrer plusieurs MNA intéressés par la question et de leur présenter à la fois la procédure de demande d'asile et leurs droits. Cette réunion sera finalement annulée en raison de la crise sanitaire.

Courant 2020 le Parquet a agréé une administratrice ad hoc qui se trouve aussi être la nouvelle salariée de l'ADDAP 13 participant aux évaluations de minorités des MNA qui y sont suivies – cette nouvelle salariée est formée en droit d'asile. Une veille sur ces questions et concernant des changements de pratiques au niveau local reste indispensable.

Pour autant, en raison de la situation et des mouvements connus par l'Observatoire Asile ainsi qu'en raison des importants travaux en cours au sein des diverses associations, ce groupe de travail n'a pas pu reprendre son activité.

Au 1^{er} trimestre 2020 , 4 rencontres (réunions et rendez-vous) concernant le groupe de travail MNA et demande d'asile ont eu lieu.

15 personnes, venant de 13 structures différentes, ont participé à une réunion de lancement du groupe.

1 rencontre spécifique a eu lieu avec le Délégué au Défenseur des Droits.

L'information collective à l'attention des MNA et préparée en collaboration avec la coordinatrice sociale du Centre de Soins OSIRIS a dû être annulée en raison de la crise sanitaire. Le délégué au défenseur des droits ainsi que plusieurs dizaines de mineur.e.s avaient prévu d'y participer.

L'actualisation et la mise à jour du site internet de l'Observatoire Asile - (action engagée en janvier 2020)

Le site internet, créé courant 2018 par des membres de l'Observatoire Asile, est un outil de communication, d'échange et de partage d'informations très important. Il avait pour objectif de centraliser les informations à partager au niveau local comme au niveau national. Par manque de temps et aussi d'engagement autour de cet outil, il n'a malheureusement pas été suffisamment utilisé ni actualisé. Il est dommage que ce bel outil n'ait pas été mieux utilisé car il aurait permis de faciliter la communication autour des travaux de l'Observatoire et aurait pu servir de lieux ressource pour les personnes en recherche d'information.

En 2020 nous avons pour objectif de veiller à dynamiser cet outil, le rendre plus vivant. L'objectif étant

Réseau Hospitalité : Adresse administrative : 25, vallon de la Rougère 13240 Septèmes les vallons

Un contact : contact@reseauhospitalite.org Un site : www.reseauhospitalite.org

aussi d'alléger les diffusions d'informations par mail (sur la liste des membres de l'Observatoire Asile) et de s'ouvrir plus largement (aux personnes non membres). Pour atteindre ces objectifs il faudrait pouvoir dégager un temps de travail qualifié sur cet outil – ce qui n'aura pas été possible par manque de financement.

Création d'un « groupe » Inter Asso PACA lié aux questions d'asile, accueil et accompagnement des demandeuses et demandeurs d'asile - (Action engagée en novembre 2019)

Cette action fait suite au courrier régional envoyé en juillet 2019 aux administrations et institutions publiques en charge de l'accueil et du suivi des demandeurs d'asile, signé par 80 associations et collectifs de la région PACA en coordination par l'association ESPACE (Marseille).

En novembre 2019, via la coordination de l'Observatoire Asile Marseille, cette question d'un espace régional est évoquée de nouveau et se solde par l'organisation d'une réunion inter associative régionale autour de la question de l'asile et des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes en région PACA. Il est alors décidé d'organiser une journée régionale sur la thématique avant l'été 2020. Une prochaine réunion d'organisation est prévu pour la fin du mois de mars 2020 (elle a du être annulée) – le projet a été suspendu.

Une réunion d'organisation a lieu au sein de l'association ESPACE le 05 février 2020, en présence de :

- **la CIMADE,**
- **le COMEDE,**
- **ESPACE,**
- **Médecin du Monde,**
- **l'association OSIRIS,**
- **le Réseau Hospitalité,**
- **et le Secours Catholique**

Groupe de travail autour des difficultés liées à la non notification de courriers LRAR par la SPADA entre novembre 2019 et février 2020 - (action engagée en mars 2020)

Ce groupe de travail, lancé juste quelques jours avant le début du 1^{er} confinement, avait pour objectif de mettre en commun les différentes informations relatives à des difficultés rencontrées par des demandeurs d'asile domiciliés à la SPADA et concernant la non notification de courriers LRAR entre novembre 2019 et février 2020. Ces courriers LRAR contenant le plus souvent des notifications de décisions OFPRA – leur non notification ayant pour conséquence l'interruption de la procédure de demande d'asile (les personnes n'ayant pas pu exercer leur droit de recours CNDA dans les délais en raison de l'absence de connaissance de ces décisions de rejet). Plusieurs membres de l'Observatoire Asile Marseille évoquent ce problème lors de la réunion en plénière de janvier 2020, certaines structures se sont déjà saisies de cette question autour de situations identifiées dans leurs permanences. Des démarches à la fois vis à vis de l'association qui gère la SPADA, que vis à vis de l'OFPRA et de la CNDA sont faites. Il est difficile d'arriver à évaluer le nombre précis de personnes concernées par cette situation mais une estimation de plusieurs centaines de personnes concernées par ce problème est faite. Il est ainsi proposé, via la coordination de l'Observatoire Asile, de fixer une réunion de travail autour de cette question. L'objectif de cette rencontre étant de :

- faire un point sur la situation dans son ensemble : cadrer une temporalité pour la période de non délivrance des LRAR, lister les conséquences que ces non délivrances ont eu sur les personnes concernées,
- centraliser les différentes informations partagées à ce sujet depuis plusieurs mois,

Réseau Hospitalité : Adresse administrative : 25, vallon de la Rougière 13240 Septèmes les vallons

Un contact : contact@reseauhospitalite.org Un site : www.reseauhospitalite.org

- mutualiser les actions engagées par les un.e.s et les autres via un listing claire des actions faites (exemple de la saisine du DDD par la CIMADE, ainsi que le détail des démarches faites par une avocate tels que des recours...)
- recouper les listes des noms des personnes concernées déjà identifiées par les différentes structures,
- réfléchir à une information plus large en vue d'identifier des nouvelles personnes qui pourraient avoir besoin d'aide dans leurs démarches.

Ce travail n'a pas connu de suite – interrompu pendant la période de confinement il n'a pas repris. Les modifications dans les modalités d'accueil et d'accompagnement de certaines structures (à distance, par téléphone, interrompues jusqu'à la fin de l'année 2020) rendant aussi complexe l'évaluation des situations des personnes.

Interpellation de l'OFII via l'envoi d'un courrier faisant état de constats relevés dans le cadre de l'Observatoire Asile et demandant l'organisation d'une rencontre avec la Direction Territoriale de l'OFII et une délégation de l'Observatoire Asile - (action engagée en juin 2020)

La décision d'interpeller l'OFII, par envoi d'un courrier signé des membres de l'Observatoire Asile Marseille, a été prise à la fin du 1^{er} confinement 2020 et faisait suite à des difficultés identifiées concernant la dématérialisation de l'accès à l'OFII et aux services de la SPADA, accentuant les difficultés d'accompagnement des personnes. L'objet de ce courrier était de solliciter un rendez vous auprès de la Délégation Territoriale de l'OFII afin d'aborder les importantes difficultés liées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en demande d'asile à Marseille et dans les départements dépendant du GUDA Marseille.

Ce courrier, signé par une partie des membres de l'Observatoire Asile Marseille, évoque notamment les difficultés d'accès aux services de la SPADA, de l'OFII et de la Préfecture des Bouches du Rhône, les difficultés liées au défaut d'accompagnement à la procédure de demande d'asile, les difficultés liées à l'aide dans l'ouverture des droits à la couverture maladie, le défaut d'interprétariat dans le cadre des rendez vous avec la SPADA...

La délégation de l'Observatoire Asile Marseille est reçu dans les locaux de la Direction Territoriale de l'OFII le 29 juillet 2020. La directrice territoriale ayant invité l'association Forum Réfugié (gestionnaire de la SPADA) à participer au rendez-vous, les échanges seront tendus et nous ne parviendrons pas à faire entendre notre point de vue. L'OFII, tout comme l'association Forum Réfugié, refusant de reconnaître les difficultés énoncées par l'Observatoire Asile Marseille. Ce rendez-vous ne sera malheureusement pas la base d'un travail constructif permettant des avancées dans l'accueil des personnes.

Evaluation des situations administratives de personnes en demande d'asile en SQUATT dans une cité en cours de destruction (13013 – Petit Séminaire) - (action engagé en juillet 2020)

Invitée par la Fondation Abbé Pierre, la coordinatrice de l'Observatoire Asile à participé à une réunion entre Médecin du Monde, la Fondation et l'association Réseau 13 (située dans le quartier de Frais Vallon 13013) autour de la situation liée à l'expulsion de dizaines de ménages actuellement occupant de logements vides dans la cité du Petit Séminaire (13013). Médecin du Monde y fait des permanences hebdomadaires (renforcées pendant la période de COVID) dans le cadre du programme squatt et bidonvilles. Les ménages occupants sont pour la grande majorité en demande d'asile et bénéficiaires de protection internationale.

Un premier travail d'évaluation des situations s'organise début juillet en vue de proposer une information collective en présence des associations et d'une avocate. La procédure d'expulsion sera reportée à octobre 2020.

La question de l'accompagnement de ces personnes est abordée de nouveau lors de la dernière plénière de l'Observatoire Asile de septembre 2020 mais l'absence de coordination et la difficulté à mobiliser collectivement autour de cette situation ne permettra pas un travail abouti porté par l'Observatoire Asile Marseille.

Réseau Hospitalité : Adresse administrative : 25, vallon de la Rougère 13240 Septèmes les vallons

Un contact : contact@reseauhospitalite.org Un site : www.reseauhospitalite.org

Des collectifs militants locaux viendront en soutien des personnes, notamment lors de l'évacuation du lieu par la force publique fin novembre 2020.

D. L'adaptation à la crise sanitaire : Nouveaux projets

portés par le Réseau Hospitalité, au-delà de la coordination de l'Observatoire Asile Marseille (mars à décembre 2020)

PERIODE DE CONFINEMENT (mars à mai 2020) - Coordination d'un groupe d'orientation 115 via la maraude Coup de Pouce Migrants en présence du Réseau Hospitalité

Témoignage Margot Bonis- Coordinatrice de l'Observatoire Asile et de la Plateforme Juridique pour le Réseau Hospitalité ²

« Mars 2020 – ça doit faire une semaine que nous sommes toutes et tous confiné.e.s. Nous n'arrivons pas encore à bien comprendre ce qui nous attend, ni comment cette situation peut évoluer. Je me rends, pour des raisons professionnelles, dans les locaux de l'association Espace, situés à la Belle-de-Mai dans le 3ème arrondissement de Marseille. Pour m'y rendre, je traverse le centre-ville et passe par la Porte d'Aix, afin de redescendre à pieds vers la place de Strasbourg. Sur le chemin, je vois, comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant, un grand nombre de personnes, des hommes essentiellement, en groupe ou isolés. Ils sont posés là, certains allongés d'autres debout, dans le parc derrière l'arc de triomphe, dans la "zone des travaux de la Porte d'Aix" comme on l'appelle depuis quelques années... Cette vision d'hommes en errance à cet endroit du centre-ville de Marseille n'aurait rien d'étrange, si nous n'étions pas dans un état de crise sanitaire, durant le confinement avec les rues désertées. Dans la ville " normale ", ces personnes se foudraient presque dans la masse, la ville en quelques sorte les invisibilise... et, si nous savons qu'elles sont en errance et qu'elles dorment là, à la rue, c'est parce que nous avons un regard rendu attentif par nos activités professionnelles ou militantes. Peut être que d'autres ne les remarqueraient pas. Mais là, alors que la France entière est " chez elle ", dans ses murs, ici il y a ces personnes qui restent là. Bien qu'elles soient nombreuses, elles sont seules. »

De ces constats, naît la proposition d'engager un travail collaboratif avec l'association Coup de Pouce aux Migrants qui organise des maraudes solidaires en centre-ville de Marseille.

C'est ainsi que le Réseau Hospitalité, via la coordinatrice de l'Observatoire Asile Marseille et de la Plateforme Juridique, met en place un dispositif « à distance » permettant l'orientation de personnes rencontrées dans le cadre de la maraude Coup de Pouce Migrants (localisée entre la Gare St Charles, la Porte d'Aix et le quartier de Belsunce – la Halle Pujet notamment), afin de proposer aux personnes rencontrées et dormant à la rue, des orientations vers le dispositif hébergement SERVICE PLUS via le SIAO 13 en renfort du 115.

Le SIAO 13 propose dès le début du confinement l'orientation des personnes rencontrées à la rue via un formulaire en ligne. Les orientations devant être faites tous les jours pour chaque personne, ce qui implique de répéter l'opération chaque jour jusqu'à la mise à l'abri effective de ménages (personnes isolées et familles) sans solution d'hébergement. Rapidement les dispositifs d'hébergement d'urgence sont saturés. Les hébergements collectifs ne répondant pas aux normes sanitaires d'isolement, l'État débloque des fonds supplémentaires afin de financer des nuitées hôtelières. Si « en temps normal » l'accès à l'hébergement d'urgence en hôtel est fléché pour les familles et personnes ne pouvant pas intégrer des hébergements collectifs (les hommes isolés par exemple n'y ont accès qu'en marge en raison de problème de santé par exemple), lors du 1^{er} confinement il y a la possibilité d'orienter toutes les personnes vers ces nuitées en

² Extrait Annexe 1 du Rapport d'évaluation de mission : De la rue à l'hôtel en temps de crise sanitaire. Et ensuite ? Evaluation de parcours individuels : « en quête d'hébergement à Marseille » (mars-nov. 2020) – rendu par le Réseau Hospitalité en février 2021.

hôtel (dans le cadre du SERVICE PLUS / 115) et au-delà de critères particuliers. Une attention particulière devant être portée aux personnes présentant des risques de comorbidité au regard du virus.

Rapidement le constat est que cette procédure n'est pas tenable en maraude (dans la rue, en dehors des horaires imposés par le SIAO 13...). Un groupe se crée autour de membres de l'Observatoire Asile Marseille qui souhaitent participer et de bénévoles intervenant à Coup de Pouce Migrants.

La majorité des personnes rencontrées en maraudes (aux profils hétéroclites et aux droits multiples) ne bénéficient pas d'accompagnement social, d'autant plus en cette période de confinement durant laquelle la majorité des services sociaux (institutionnels et associatifs) sont fermés. Pratiquement, les maraudeurs, dont des membres du Réseau Hospitalité, font remonter à la coordination la liste des personnes rencontrées et ayant demandé une mise à l'abri 115.

Nous enregistrons sur une période de près de 2 mois (entre le 28 mars et la fin du mois de mai) plus de 250 personnes différentes (personnes isolées ou en familles) pour lesquelles nous faisons quotidiennement des demandes SIAO 13 via le formulaire en ligne.

Une vingtaine de personnes s'investit dans le groupe et sont en lien téléphonique avec toutes les personnes en attente d'orientation vers un hébergement d'urgence.

A la fin du confinement seulement une quarantaine d'orientations effectives sera faite vers des hôtels (correspondant à une cinquantaine de personnes différentes). De nombreuses personnes n'auront aucune orientation et resteront à la rue pendant toute la période de confinement et ensuite.

Fin avril, nous travaillons avec un avocat au dépôt d'un référé liberté demandant au Tribunal Administratif de Marseille de faire injonction à la Préfecture des Bouches du Rhône de mettre à l'abri toutes les personnes restées à la rue, identifiées en maraude. Le Tribunal Administratif rejette la requête au motif que l'État a engagé des moyens supplémentaires en vue de mettre à l'abri plus de monde et que ses moyens sont restreints. Ce référé liberté, à l'initiative du Réseau Hospitalité, est porté par l'association Soutien Réseau Hospitalité, la Fédération des Acteurs de la Solidarité et la CIMADE.

***25 personnes solidaires engagées dans le groupe d'orientation « à distance »
entre le 28 mars et le 23 avril***

***235 personnes différentes font l'objet quotidiennement de demandes d'hébergement d'urgence
via le formulaire en ligne***

***A l'issue du confinement, seulement 39 ménages orientés en hôtel (dont 3 familles) :
correspondant à 47 personnes personnes différentes (dont enfants mineur.e.s)***

***Au 12 mai 2020 (fin du confinement) il y a 124 personnes en attente d'hébergement d'urgence
sur la file active enregistrée par la coordination
(personnes restées à la rue pendant toute la durée du confinement)***

Suite à ce travail collaboratif avec les maraudes solidaires de Coup de Pouce Migrants et la Maraude Sans Nom, nous participons à d'autres actions menées par ces dernières telle que la participation une action le 20 juin 2020 dans le cadre de la journée mondiale des réfugiés.

Aussi nous participons à des réunions inter-maraudes solidaires et proposons, à leur demande, aux bénévoles-militants des temps de formation (initiation au(x) droit(s) des étrangers). Ces temps de formation sont des temps d'échanges très riches qui mettent en avant l'importance de l'implication citoyenne dans le soutien apportées aux personnes. Ces réunions réunissent à chaque fois plusieurs dizaines de personnes et se font dans les locaux du Centre Social CCO Bernard Du Bois – Velten (qui soutien les actions du Réseau

Hospitalité) ainsi que dans les locaux de l'espace de travail collaboratif Coco Velten (qui héberge notamment les maraudes solidaires).

Le projet « hébergement post Covid » dans le cadre d'un financement proposé par la Fondation Abbé Pierre (fond d'urgence COVID) : Accès aux droits des personnes sans accompagnement social rencontrées pendant la période de confinement - (action engagée juin 2020)

En lien avec l'agence régionale de la Fondation Abbé Pierre pendant toute la période de confinement, nous partageons avec eux nos constats et actions. C'est ainsi qu'à l'issue du confinement il nous est proposé de poursuivre notre travail de recueil de données sur la base d'un suivi des personnes ayant accédé à l'hôtel entre mars et mai 2020.

L'objectif étant de réfléchir à un projet permettant de suivre les trajectoires des personnes rencontrées à la fois au regard de leur maintien en hébergement d'urgence, comme de leur accès à des hébergements plus stables. Dans un premier temps nous souhaitons éviter des remises à la rue de ces personnes mais surtout rendre compte des difficultés qu'elles rencontrent dans l'accès à leurs droits en terme d'hébergement et autres. Il s'agit donc de permettre l'activation des droits théoriques des personnes et de documenter les informations liées à leurs profils, leurs parcours et les besoins en terme d'hébergement. Tout cela en vue d'alimenter un plaidoyer.

Pour ce faire le Réseau Hospitalité embauche un chargé de mission pendant une période de 3 mois. Allant à la rencontre des personnes il fait des évaluations sociales, un accompagnement aux droits et récolte des données en vue de la rédaction d'un rapport d'évaluation de mission et de plaidoyer. A ce temps de travail s'ajoute un temps de coordination annexé au temps de travail de la coordinatrice de l'Observatoire Asile Marseille.

**49 personnes sont concernées par la mission :
19 personnes isolées (dont 1 femme) et 30 personnes en famille
(dont 12 enfants mineur.e.s et 1 famille monoparentale)**

26 fiches SIAO 13 sont créées et des demandes faites en vue d'orientation des personnes vers des dispositifs d'hébergement du droit commun (hors urgence)

19 recours DAHO sont déposés en août 2020 - en collaboration avec la Fondation Abbé Pierre – ainsi qu'1 référé liberté - maintien accompagné suite à la remise à la rue d'une femme avec ses deux enfants (référé gagné)

S'ajoutent de nombreuses orientations vers des associations et collectifs en vue de répondre à des besoins alimentaire, vestiaires, accompagnement socio- juridique et ainsi que des orientations permettant un accès aux soins.

La seconde partie du projet concerne la rédaction d'un rapport d'évaluation de mission en vue de rendre compte des trajectoires des personnes, de leurs parcours administratifs et embûches multiples dans l'accès à leurs droits. Ce rapport n'étant pas terminé à la fin de l'année 2020 il fera l'objet d'une publication en 2021 et servira aussi de source d'informations pour la Fondation Abbé Pierre qui, aux côtés d'autres travaux portés, pourra s'en servir en vue faire un état des lieux concernant l'hébergement à Marseille en temps de crise sanitaire.

Perspectives 2021 : fin de la coordination de l'Observatoire Asile et renforcement du travail de la Plateforme Juridique

Alors que fin 2019 nous posions le constat de plusieurs difficultés à surmonter en 2020, ces dernières ont été finalement renforcées dans le contexte extrêmement particulier et difficile que nous avons connu en 2020. La situation globale d'accueil et d'accompagnement des personnes en demande d'asile à Marseille n'a eu de cesse de se détériorer – les constats posés les années précédentes s'aggravant dans le cadre de la crise sanitaire qui agit comme un révélateur des inégalités et de la crise sociale existante.

Dans ce contexte, alors que nous restons persuadés de la nécessité de maintenir un espace de construction collective et d'échange autour des questions liées à l'accueil et à l'accompagnement des demandeurs d'asile, nous ne parvenons pas à maintenir la coordination de l'Observatoire Asile Marseille.

Les acteurs locaux (associations et collectifs) sont pris par de nombreuses difficultés quotidiennes et internes qui touchent leurs organisations. S'ajoutent à cela les importantes restrictions concernant les réunions (impossibilité de maintenir un rythme de rencontres en présence d'un grand nombre de personnes). On constate un essoufflement dans l'engagement que tout un chacun.e peut mettre dans les actions collectives portées par l'Observatoire Asile qui n'y survit pas. Le Réseau Hospitalité n'ayant jamais eu pour objectif de porter l'Observatoire Asile Marseille mais uniquement de faciliter son existence par la mise à disposition d'une coordination, il n'est pas possible de continuer sans un portage collectif.

S'ajoute à cela la difficulté de trouver des financements pour soutenir le projet dans sa globalité. La Fondation Abbé Pierre accepte de soutenir le projet du Réseau Hospitalité dans ses aspects d'accès aux droits – notamment dans le cadre de la coordination de la Plateforme Juridique et des travaux engagés en 2020 concernant l'accès à l'hébergement et les procédures qui y sont liées (telle que la participation à un groupe de travail sur le Droit à l'Hébergement Opposable – DAHO). Un financement est ainsi prévu pour 2021 – dans la continuité de ce qui a été fait en 2020 (seconde partie) et permettra le maintien d'une coordination pour une partie de l'année.

III. LA COMMUNICATION-CONSCIENTISATION

La « communication » est pour nous une forme d'action, car elle vise à transmettre des informations, des analyses et des appréciations sur les politiques publiques, sur les actions mises en œuvre par les personnes solidaires et les personnes concernées à travers les associations et les collectifs. Elle est fondamentale pour avancer dans la construction d'une « culture de l'hospitalité ». Par ailleurs, elle est aussi un outil pour le fonctionnement démocratique et horizontal que nous souhaitons pour le réseau.

L'équipe communication

Elle se compose d'une personne pour la gestion du site internet, de deux personnes pour la gestion de la page Facebook, et de l'équipe de mise en œuvre du réseau pour ce qui est du journal l'Éch@ du Réseau, ainsi que les autres supports de communication.

Le site internet

Sur les 12 derniers mois, le site a été visité par 4667 personnes qui ont consulté ses pages 13767 fois. Les pages les plus lues concernent les recherches de cours de Français et la page d'histoire du réseau. Ce site mérite d'être davantage consulté, car il contient de nombreuses et précieuses informations ; c'est un outil très intéressant, notamment avec l'utilisation du nouvel onglet « forum ».

Pour permettre des mises à jours plus régulières afin d'actualiser et de dynamiser l'outil, il serait utile de former une équipe plus étoffée autour du site internet (1 ou 2 deux personnes supplémentaires).

La page Facebook

Elle compte 2387 abonnés (2221 en 2019) avec une consultation de 65% de femmes et 32% d'hommes.

Réseau Hospitalité : Adresse administrative : 25, vallon de la Rougère 13240 Septèmes les vallons

Un contact : contact@reseauhospitalite.org Un site : www.reseauhospitalite.org

Une grande majorité de jeunes, entre 25 et 44 ans, la consulte. 2071 personnes « aiment » le Facebook du réseau.

Les supports de communication pour les actions

Pour mémoire, ont déjà été réalisés en 2019 : un roll-up, des autocollants, des badges, une banderole, un dépliant sur l'hébergement.

En 2020 ont été réalisés :

- Un dépliant pour présenter la charte du Réseau Hospitalité,
- Une affiche (format A3),
- Un flyer pour annoncer la rencontre « hébergement solidaire » du 30 septembre,
- Des drapeaux « à agiter » pour marquer la présence du Réseau dans des manifestations.

Les actions menées en 2020

- L'alimentation en infos sur le site du réseau dont un nouvel onglet « Forum » qui propose un outil de débats ouverts sur des thématiques importantes pour la pratique de l'hospitalité ; le premier débat porte sur la liberté d'expression ».
- L'alimentation en informations sur le Facebook du réseau.
- Un article sur le réseau dans le journal local « Marcelle » et dans La Provence, ainsi que dans le journal national « La Vie ».
- Une interview sur la radio locale Zinzine.
- Communication auprès des médias locaux pour annoncer la rencontre « hébergement solidaire » du 30 septembre.
- Contacts entretenus avec des artistes ayant une certaine notoriété, notamment Ariane Ascaride, Robert Guédiguian, HK, ainsi que les responsables de lieux culturels, pour recueillir leur soutien.
- Présence dans les cinémas et théâtres de Marseille pour présenter le Réseau : seulement 2 actions compte-tenu de la fermeture des lieux culturels durant la Covid.
- ÉCH@ du RÉSEAU : 48 n° dans l'année.

Perspectives 2021 :

- Développer l'outil « Forum » pour consulter les membres et sympathisant.e.s sur l'ensemble des actions que nous menons, les demandes de soutien et des questions importantes.
- Accompagner les actions du réseau (Rencontres de l'hébergement solidaire et autres actions).
- Poursuivre l'alimentation en information sur le site internet et sur le Facebook du réseau.
- Poursuivre la diffusion hebdomadaire de ÉCH@ du RÉSEAU.
- Monter une campagne de communication auprès des médias locaux.
- Entretenir les relations avec les artistes et les responsables de lieux culturels pour recueillir leur soutien.
- Présence dans les cinémas et théâtres, pour présenter le réseau et sensibiliser le public en ce qui concerne l'hébergement (recherche de nouveaux hébergeurs) ; besoin de volontaires pour soutenir cette action.

Ont participé à la rédaction de ce rapport : Hasan Alkhatib, Michel Bellebouche, Margot Bonis, Jean-Pierre Cavalié, Françoise Rocheteau et Jérémy Yugiho .